



Le Saint-Georgeais

Bulletin Municipal n°151

Avril - Juin 2021

Éditorial du Maire - p.3
La proximité et l'écoute malgré la crise sanitaire

Talent de la commune - p.8
Benoît Durand, grand reporter



Vie de la commune - p.19
Le CCAS et le PAT

Rencontres - p.33
Entre les élus et les habitants

SOLIDARITÉ
AUDIT ENVIRONNEMENT MARCHÉ ÉCOUTE
ASSOCIATIONS SÉCURITÉ FORUM
NUMÉRIQUE TERRITOIRE
RÉACTIVITÉ COVID-19
COLLECTIF CITOYENNETÉ PROXIMITÉ
PARC VOISINS AGRICULTURE FORMATIONS
VIGILANTS TECHNOLOGIES

Retour sur une année de mandat p.5

NOUVELLE VIDÉO !



sur l'informatisation du cimetière communal : avec drone !



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !



SOMMAIRE

Editorial	p 3
La page des habitants	p 4
A la une : un an déjà	p 5-7
Un jeune talent : Benoît DURAND	p 8-11
Comptes-rendus :	
♦ Conseil Municipal du 22/12/2020	p 12-15
♦ Conseil Municipal du 19/02/2021	p 15-18
Vie de la commune :	
♦ Le CCAS	p 19
♦ Bien vivre dans la commune	p 20
♦ Le pacte pour la transition / Le projet alimentaire territorial	p 21
♦ Ça bouge dans la commune	p 22
Médiathèque	p 23
Les actualités des associations :	
♦ Saint-Georges Loisirs / La Hase	p 24
♦ AS Saint-Georges-des-Coteaux/ AAAMC	p 25
♦ Roule la Poule	p 26
♦ TPE	p 27
Infos pratiques	p 28-32
Rencontres avec les habitants / Vie paroissiale	p 33
Tribune libre	p 34

Bulletin municipal d'information

n° 151.

Directeur de la publication : Frédéric ROUAN.

Conception et réalisation par la commission
Communication : Nathalie LEGRAND, Romain
ROUAN, Cécile LABROUSSE, Marina WURTZ,
Christelle GLAUDEL, Bernard DUSSEVAL,
Bernard JAMILLOUX

Imprimeur : Imprimerie LAGARDE.

Tirage : 1 400 exemplaires sur papier PEFC.



Date de parution : Mars 2021.



« La proximité et l'écoute malgré la crise sanitaire ! »

Chères Saint-Georgeaises, Chers Saint-Georgeais,

Ce début d'année 2021 est toujours marqué par la COVID-19. Notre cellule communale COVID est toujours active pour anticiper et faciliter l'organisation de la commune afin de maintenir une activité en toute sécurité pour les agents et les administrés mais aussi pour les associations et leurs adhérents. Il est compliqué parfois de communiquer les informations préfectorales aux associations, lorsque les informations se contredisent à 24h00 d'intervalle. J'en profite pour rappeler que ce sont bien les présidentes et présidents des associations qui sont responsables de la mise en place et du respect des gestes barrières et des consignes sanitaires, en tenant compte des consignes des fédérations respectives.

Comme vous avez pu le voir, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de réaliser la cérémonie des vœux que nous voulions conviviale, festive et ouverte à toutes et à tous. La balade citoyenne prévue en mars n'aura pas lieu non plus, comme la 1ère chasse aux œufs que nous souhaitions organiser pour le bonheur des enfants. Nous aurons malgré tout la chance de vous proposer de nouveau le marché dès le 1^{er} vendredi d'avril. Nous allons adapter les horaires au vu du couvre-feu et nous sommes obligés de le délocaliser au vu du nombre grandissant d'exposants.

Nous ne pourrions pas non plus organiser les réunions de quartiers en salle comme nous nous y étions engagés, mais je souhaite malgré tout continuer à être au contact direct de la population. Afin de garantir toujours plus de proximité, d'écoute et d'échanges, je vous propose que nous nous

retrouvions en extérieur lors de rencontres élus-habitants directement dans vos hameaux ou quartiers. Avec plusieurs adjoints et conseillers municipaux, nous irons donc à votre rencontre pour aborder tous les sujets, tous les points de votre vie quotidienne et avoir des échanges constructifs (voir le calendrier p. 33).

Je tiens à dire que je suis fier d'être le maire et l'employeur d'agents qui n'ont pas hésité à répondre présents lorsque nous les avons sollicités pour, d'une part, participer à l'accueil au Centre de vaccination COVID de Saintes chaque lundi matin ; et d'autre part, aller aider leurs collègues de Saintes et des Gonds lors des inondations début février. Je tiens à les remercier pour leur solidarité et leur implication.

Sous l'impulsion de ma 1ère adjointe, Amanda LESPINASSE, je suis heureux de constater que le CCAS s'est métamorphosé dans son fonctionnement et ses actions. A mes yeux, il joue son vrai rôle, avec des réflexions, des mesures prises et un Conseil d'administration motivé et efficace.

Dans ce bulletin, nous avons souhaité vous faire un point sur les différentes mesures prises depuis juin 2020. Même si nous avons été très contraints par la COVID et ses conséquences, et par la gestion d'urgence, de nombreuses actions ont été réalisées en très peu de temps. Je vous laisse les découvrir.

Par ailleurs, je vous invite aussi à consulter le nouveau site Internet de la commune, ainsi que ses réseaux sociaux mis en place par notre équipe, mais aussi la chaîne YouTube. De nouvelles vidéos sont à venir.

A très bientôt, prenez soin de vous et de vos proches.

A vos côtés et à votre écoute,

Frédéric

ROUAN



Qui ?

MADELEINE ROCHELEUX

Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

Je suis arrivée sur la commune en 1947 après avoir habité à Nieul-les-Saintes où j'ai rencontré mon mari. Je me suis mariée à Saint-Georges-des-Coteaux

en 1955.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Pour raisons professionnelles et pour y vivre avec mon époux.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

J'ai longtemps fait partie du Comité des Fêtes avec Ghislaine et Georges DUCEPT (Maire de la commune de 1977 à 2001, ndlr). Je fais mes courses chez les commerçants du bourg et je marche beaucoup.



Qui ?

ISABELLE GOLLERET BIZIEN

Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

J'habite en Charente-Maritime depuis Juillet 2018 avec un passage d'un an à La Rochelle puis Saint-Georges en août 2019.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Ancienne de l'Armée de l'air (<https://www.dailymotion.com/video/xfn5tc>), je souhaitais quitter le milieu des airs pour me rapprocher du milieu maritime. Un changement qui entraîna également une reconversion professionnelle.

J'exerce aujourd'hui le métier de « Technicienne de diagnostics immobiliers ».

Ecumant tout le département, Saint-Georges- en son centre représentait pour moi le choix idéal.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

Mes origines militaires, donc de sportive me poussent à courir et ainsi découvrir SGDC et ses alentours.



Qui ?

LYDIE DAUBIGNE

Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

J'ai habité toute petite, dès 3 ans, avec mes parents à Saint-Georges-des-Coteaux.

J'ai quitté la ville un moment pour Ecurat mais depuis 2012 j'y habite de nouveau avec

mes 2 enfants.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Je me suis toujours bien sentie à Saint-Georges-des-Coteaux. C'est une ville vivante, pratique et dynamique. Sa proximité avec Saintes est idéale et j'aime sa situation sur la rive gauche qui permet d'accéder rapidement à l'Océan.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

Je profite de tous les commerces et services médicaux. Prochainement, avec ma fille nous souhaitons pratiquer une activité ensemble, peut-être la danse...



Qui ?

BLANDINE LEHUEDE ET
BENJAMIN HERAIL

Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

Nous habitons la commune depuis août 2020. Après 7 ans à La Clisse, nous souhaitons habiter une

commune avec des commerces et une école pour nos 2 filles.

Nous avons déjà habité la commune pendant 3 ans.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Saint-Georges-des-Coteaux est proche de Saintes, il y a des commerces de proximité et nous y sommes au calme. Nous courons tous les 2 et pouvons profiter des chemins au calme.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

Balades, parc pour les enfants, commerces, écoles et bientôt travail pour Madame.

Un an déjà ! Voici un bilan de cette première année de mandat

Une année, qui malgré une installation tardive - nous tenons ici à remercier les agents de mairie, grâce à qui la transition a pu s'opérer dans de bonnes conditions - et une conjoncture particulière, nous aura permis de commencer à mettre en actes la règle d'or que nous nous sommes fixés : **dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit.**

C'est dans cette optique que nous voulions dresser avec vous un premier bilan de ce mandat, ô combien exigeant et passionnant, en reprenant chacun des axes majeurs qui ont guidé nos actions.

Développer et accompagner les services de proximité

Un véritable dialogue avec les commerçants a été instauré, afin de les accompagner dans leur développement économique : création du marché nocturne fermier auquel ils ont été associés en amont (écoute de leurs besoins, bonne gestion de la concurrence, ...). Dans le même sens, la commune se fournit localement pour les manifestations diverses.

Par ailleurs, une aide administrative a été apportée aux professionnels de santé pour s'installer dans le bourg. Des travaux d'entretien des espaces verts ont été entrepris pour rendre le site et les alentours plus propres et sécurisés. L'un des adjoints a pu coordonner les travaux du parking communal de pair avec les équipes du chantier, pour une infrastructure s'intégrant au mieux dans le projet et facilitant l'accès aux personnes aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, les banques et l'agence postale ont été consultées au sujet d'horaires mieux adaptés ou de la mise en place d'un distributeur de billets, sans résultat pour l'instant mais les démarches se poursuivent.

Etablir un plan d'actions communal d'amélioration de la sécurité routière permettant « une ville prudente »

Le souhait de l'équipe municipale est de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes : faire diminuer la vitesse, éclairer les zones sensibles, mettre en place des campagnes de sensibilisation et de prévention en collaboration avec les associations de sécurité routière, la Préfecture et le Département.

Dans ce cadre, le Département a été consulté à de nombreuses reprises pour faire avancer les dossiers, comme par exemple mettre en place une analyse routière de la D137 grâce à un comptage des véhicules devant permettre une meilleure évaluation du trafic, avant de pouvoir poursuivre les réflexions d'aménagement.

Agir efficacement sur l'environnement

Afin d'optimiser les dépenses d'énergie, la CdA a été sollicitée pour effectuer un audit énergétique sur les bâtiments communaux, actuellement en cours. L'achat d'un véhicule électrique, sous le bénéfice de primes de l'Etat, est actuellement à l'étude.



Des campagnes de propreté environnementale et de diminution des déchets ménagers ont également pu être menées (marches citoyennes avec l'association de la chasse, ...).



Par ailleurs une lutte sans concession contre les décharges sauvages est organisée ; plusieurs décharges ont été signalées, les propriétaires ont le cas échéant été contactés, ce qui a donné lieu à identification des responsables et remise en état ou suites juridiques appropriées.



Enfin, le ramassage du verre et du papier pour les personnes ayant des difficultés de déplacements a pu être organisé.

Améliorer le quotidien et participer au bien être de chacun en favorisant le « vivre ensemble »

L'une des priorités, lors de notre prise de fonction, a été de réhabiliter / mieux entretenir les locaux communaux et les sécuriser : écoles, équipements sportifs et annexes en concertation avec les équipes enseignantes et les associations.

En effet, nous avons rapidement pu mesurer que l'entretien de certains équipements, et surtout la sécurité, n'étaient pas suffisamment assurés.

Ainsi, la commune a procédé au remplacement des jeux du parc (qui venaient justement de donner lieu à un incident), à l'entretien du skate parc (réfection d'une rampe), travaux sur les terrains de tennis extérieurs (en préparation).



S'agissant du sol de la salle polyvalente, dont la défektivité était dénoncée par de nombreuses associations, les travaux seront réalisés en même temps que l'étanchéité de la toiture, la peinture des murs, la mise aux normes des WC et du désenfumage.

Un forum des associations a également pu être mis en place le 30 août 2020, et a vu la participation d'une vingtaine d'associations, ainsi que la présence de nombreux habitants

de la commune, estimés à environ 250 ou 300. Ce fut donc un beau succès, ce d'autant plus que la manifestation n'avait pas eu lieu depuis une dizaine d'années. Merci encore aux bénévoles des associations, ainsi qu'aux adjoints et conseillers municipaux de la majorité pour leur aide et leur présence ayant rendu cette journée possible.

Comme nous l'avons indiqué, nous avons commencé à développer du lien social et intergénérationnel, bien que cela reste limité compte tenu de la pandémie actuelle.

Néanmoins, dans le cadre de la gestion de cette crise, et de la mise en place d'une cellule hebdomadaire, un registre des personnes isolées de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans en situation d'handicap a été mis en place, afin de leur faire bénéficier d'un suivi et d'une attention particulière (coups de fils réguliers, visites...).

En outre, ces personnes ont pu bénéficier d'un échange de correspondances avec les enfants de la commune, de livraison de livres avec gratuité de la carte de la médiathèque durant la crise sanitaire.



Dans le même sens, un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été réactivé dès le mois de juin pour proposer des dispositifs d'aide aux personnes en difficulté.

C'est également dans cet état d'esprit que le projet « Voisins vigilants et solidaires » a également pu être lancé. A ce jour, la commune compte 101 foyers adhérents.

[Donner à la commune le poids qu'elle mérite au sein de la Communauté d'Agglomération \(CdA\)](#)

La commune prend pleinement sa place en tant qu'acteur des décisions concernant ses habitants qui sont prises à l'échelon de la CdA. Monsieur le Maire, 4^{ème} vice-président de la CdA, ainsi que les adjoints et conseillers municipaux membres, assistent systématiquement aux commissions de la CdA, et entretiennent un dialogue régulier et constructif avec ces services.

[« Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit » et faire fonctionner la démocratie locale autrement](#)

Comme vous avez sans doute pu vous en rendre compte, les réunions du Conseil Municipal et autres événements sont désormais

annoncés en temps et en heure sur le site de la commune, récemment refondu et par voie d'affichage. Un panneau dynamique à led sera d'ailleurs bientôt implanté sur notre commune.

Afin d'offrir des moyens d'expression aux habitants, une page du bulletin municipal leur est désormais réservée, ainsi qu'une boîte à idées à la mairie.

Les différentes commissions municipales fonctionnent également sous un mode inclusif, associant des habitants de notre commune.

Ces actions s'ajoutent bien entendu à ce qui relève de la gestion au quotidien :

- Utilisation des outils numériques, modernisation des procédures de réservation de salles, de la communication avec refonte du site internet, etc...,
- Mise en place de permanences régulières pour le Maire, les adjoints et le conseiller délégué municipal,
- Remplacement d'un tracteur pour assurer la sécurité de l'agent utilisateur et des automobilistes,
- Dans un esprit de clarification et de transparence, refonte des règlements obligatoires (rédaction du

règlement concernant le fonctionnement du Conseil Municipal, obligatoire depuis 2020, règlement du cimetière, fixation des tarifs de réservation de salles, pour lesquels les règles méritaient d'être clarifiées),

- Etc...

Sans occulter les beaux projets qui mobilisent d'ores et déjà notre équipe, comme la réfection et de nouveaux aménagements pour l'école (étude en cours), la finalisation de la salle multipôles pour une meilleure utilisation, le recrutement d'un garde champêtreautant de projets dont on espère pouvoir vous parler plus précisément dans un an !



BENOIT DURAND

« J'aime ma commune » !



Grand reporter au Service des Sports et commentateur à France Télévisions, Benoît Durand a passé les 20 premières années de sa vie à Saint-Georges-des-Côteaux et il aime y revenir le plus souvent possible. Confidences.

Quel a été votre parcours ?

J'ai vécu à Saint-Georges-des-Coteaux de 1980 à 2003. J'ai passé mon baccalauréat au lycée Palissy à Saintes. J'ai ensuite fait deux années d'études à Poitiers en Langues, littératures et civilisations étrangères.

Quel a été votre premier contact avec le milieu journalistique et comment avez-vous commencé en presse écrite ?

J'avais envoyé une lettre à France 3 pour y faire un stage à la suite de quoi j'ai commencé par faire des piges à la Nouvelle-République à la fin de ma première année d'étude puis au journal Sud-Ouest. J'ai fait l'EPJT (Ecole publique de journalisme de Tours, ndlr). Au départ, c'est le sport qui me plaisait dans le journalisme. J'ai passé beaucoup de temps à France 3 en région, et c'est là que j'ai compris que ma vraie passion c'est la télévision. Avec ce médium, ce qui m'a plu c'est de raconter des histoires.

Une journée quotidienne d'un reporter de France Télévisions ressemble à quoi ?

Je suis sans cesse dans la

préparation de reportages. Mon quotidien est fait de voyages, de déplacements sur le terrain, de montage et de résumés d'images pour *Tout le sport* (émission sur France 3 diffusée tous les jours depuis 1993, ndlr) et *Stade 2* (émission sur France 3 diffusée le dimanche et créée en 1975 pour Antenne 2, devenue France 2 aujourd'hui, ndlr). Et là, je rentre tout juste du Qatar pour une compétition avec Teddy Riner.

Depuis un an et demi, le mercato télé a été riche du côté de France Télévisions. *Stade 2* a été transféré de France 2 à France 3. Quelles adaptations avez-vous dû faire d'une chaîne à l'autre ?

J'ai un bureau à France Télévisions au sein du service des sports. Je n'ai rencontré aucun problème ni aucune modification lors de ce changement de chaîne. Elles font partie du même groupe et nous sommes habitués à faire des reportages divers et variés pour celles-ci. Par exemple, pour les Jeux de Rio, le programme était retransmis sur quatre chaînes différentes du groupe, ce qui est énorme !

Vous avez co-réalisé avec Brice Baubit et Laurent Lefebvre un documentaire sur Teddy Riner, intitulé *Teddy*, diffusé sur France 3 le 20 juillet en prime-time. Résultat : 1,2 million de téléspectateurs pour une part de marché de 6,2%. Bravo pour ce score ! Pourquoi être passé du côté de la réalisation ?

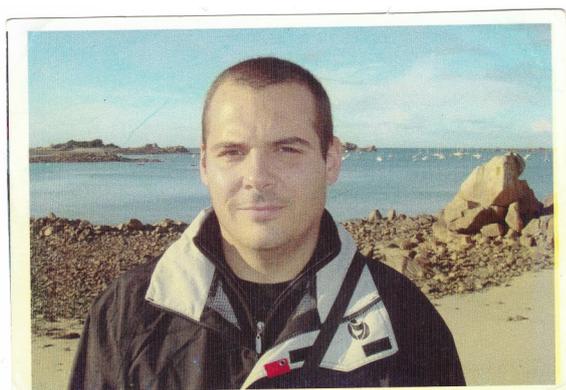
Merci beaucoup d'en parler. C'est un projet qui me tenait à cœur. Sur les 90 minutes de film, il y en a 15 de judo et 70 d'humain. Ce film a dépassé le cadre du sport qui est, en effet, devenu un film documentaire. Réaliser des films c'est un autre métier, mais j'espère pouvoir continuer aussi sur cette voie !

Pourquoi Teddy Riner plutôt qu'un autre ?

Teddy est le sportif préféré des français, très loin devant Mbappé, Deschamps et Zidane (selon le dernier classement du JDD, ndlr). De plus, c'est la huitième personnalité préférée des Français. Teddy est le plus grand judoka de l'histoire et il est double champion olympique. Suivre un athlète sur deux ans c'est très intense. Des liens se sont créés. J'ai un grand respect pour lui, un lien particulier.



« Si j'avais eu mon mot à dire sur le tracé, je serais allé un tout petit peu plus dans les terres, du côté de Saintes et Saint-Georges-des-Coteaux »



Êtes-vous tenté d'aller sur une autre chaîne de télévision ?

Ce qui m'a toujours fait rêver quand j'étais petit c'est le sport sur France Télévisions et Canal. Donc je suis très bien là où je suis car nous sommes proches des téléspectateurs et nous rendons nos programmes accessibles à tous. À la télé, le sport devient payant partout, sauf sur France Télévisions. Et faire les Jeux Olympiques c'est hallucinant, c'est une grosse machine. Pour le Tour de France c'est pareil.

D'ailleurs, l'été dernier vous avez fait sur France 2 un clin d'œil à Saint-Georges-des-Coteaux...

Tout à fait ! Ça me faisait plaisir de faire un clin d'œil car le Tour ne passe pas souvent en Charente-Maritime.

Qu'est-ce qui est le plus excitant dans le journalisme de télévision ?

Commenter en live déclenche une émotion particulièrement forte. Je préfère le direct : pour le sport comme pour la télévision. Pour l'Euro 2000, j'ai pétié une latte de mon lit à Saint-Georges-des-Coteaux tellement j'étais excité de ce que je voyais sur mon téléviseur. Je me suis ensuite rendu sur les Champs-Élysées de Saintes...!

À propos de Saint-Georges-des-Coteaux, que pouvez-vous me dire sur votre ville natale ?

Enfant, je n'ai habité nulle part ailleurs qu'à Saint-Georges-des-Coteaux. Et j'ai été licencié au foot dès l'âge de 6 ans (à partir de 1986) !

Étiez-vous investi dans la vie locale ?

Oh oui ! J'ai même entraîné les petits au club de foot. Si j'étais resté dans la région, je me serais encore plus investi dans la vie locale, ça c'est sûr.

Que pensez-vous de Saint-Georges-des-Coteaux ?

Je connais mon village par cœur, j'en faisais intégralement le tour à pied et en vélo. Je sais où sont les cachettes secrètes et les points d'eau... même ceux que vous ne connaissez pas ! Je me suis toujours intéressé à la politique sur Saint-Georges-des-Coteaux et sur Saintes : les débats avec Michel Baron (Maire de Saintes de 1977 à 2001, ndlr) étaient vraiment très croustillants et j'en garde de bons souvenirs.

Avez-vous toujours un œil sur la vie locale de notre ville ?

Oui ! Je trouve que la mise en place des réseaux sociaux pour la commune est un plus pour suivre l'actualité. Je suis les comptes Instagram et Twitter ainsi que la chaîne YouTube. Ma maman me tient aussi au courant de tout ce qui se passe. Pour le bulletin municipal, j'ai toujours eu l'habitude de le lire depuis tout petit. J'y regarde à la fin les naissances, les mariages et les décès. J'aime aussi lire les comptes-rendus des conseils municipaux, je trouve ça très intéressant !

Et à propos de la vie politique ?

J'ai suivi de très près les élections de mars 2020 à Saint-Georges-des-Coteaux même si je n'y habite plus vraiment. Avant de me renseigner sur les résultats à Paris, j'ai regardé ce qu'il s'était passé à Saint-Georges et à Saintes...

Pourquoi ?

Je savais qu'il y avait deux listes, ce qui n'est pas toujours le cas. Donc je voulais vraiment savoir ce que ça allait donner. Et je regardais aussi ce qui allait se passer à Saintes. Pour Saint-Georges, je ne connaissais pas Frédéric ROUAN, le nouveau Maire, mais on s'est croisés ensuite l'été dernier avec Alain CORS, adjoint à l'économie et aux finances, et Romain ROUAN. Et quand je suis revenu, je me suis renseigné pour savoir qui compose le nouveau conseil municipal. Outre les trois élus que j'ai évoqués précédemment, je crois avoir été à l'école primaire avec l'adjointe Laëtitia SOULA. J'ai toujours suivi ce qu'il

se passait sur ma commune et son conseil municipal.

Quand vous revenez ici, qu'y faites-vous ?

Je demande à ma maman de m'emmener faire un tour du village en entier : des Tonnelles à la mairie, des écoles au plateau de sports, de l'église aux lacs, et du stade de foot à la salle polyvalente. J'aime aller à cette salle pour son odeur qui me rappelle mon enfance. J'y ai fait mes fêtes d'école et mes kermesses, mes cours de volley et mes parties de tennis. Je constate les changements : une nouvelle aire de jeu au parc, une nouvelle fresque à l'école primaire et un nom qui lui a été donné alors qu'avant il n'y en avait pas. Je vais voir les commerces et je m'amuse à regarder qui a pris la place de qui. J'aimais beaucoup la boucherie d'autrefois qui était à la place de la boulangerie du rond-point. Je me souviens des petits bonbons que nous allions acheter après l'école à la boulangerie de l'époque. La deuxième d'autrefois était à côté de l'ancien bureau de tabac, à côté de la mairie. J'ai énormément de souvenirs qui me reviennent en tête...

Vous êtes vraiment un enfant du pays qui n'oublie pas ses racines...

C'est un attachement que je n'explique pas. Je ne suis parti d'ici qu'à cause de mon travail. Je ressens un manque de la commune. Elle est loin des yeux mais proche du cœur - comme on dit. J'aimerais revenir plus souvent pour rendre visite à ma maman. À Saint-Georges, il me

reste ma maman, ma sœur, mes cousins, mes cousines et mon parrain. Je reste attaché au coin d'où je viens. Comme je le dis à mes enfants, c'est important de savoir d'où tu viens pour savoir où tu vas.

Un petit mot pour conclure ?

Je ne sais pas si vous vous rendez compte mais à propos du journal que je lisais quand j'étais petit, je vais me voir dedans aujourd'hui ! Avoir un article dans le bulletin municipal, ça fait bizarre. Si on m'avait dit qu'un jour on parlerait de moi dans le bulletin, je ne l'aurais jamais cru. Il y a eu un article dans *Télérama* consacré au documentaire, mais pour moi ça a la même valeur que dans « mon » bulletin municipal *Le Saint-Georgeais*.





Josiane Durand, la maman de Benoît, réside à la Palissière depuis 41 ans. Née à Saintes, elle aime se promener régulièrement avec son chien Miko au parc de Saint-Georges-des-Coteaux.

QUID DE BENOÎT ?

Où habitez-vous dans la commune ? La Palissière, tout en bas sur la place.

Et dorénavant ? Je vis à Paris avec ma femme Blandine et mes 3 enfants, Juliette, Lucie, Basile.

Basile, en référence au footballeur Basile Boli ?

(Rires). Ca pourrait en effet ! Mais finalement non. Pourtant il est né un 26 mai, comme la finale de Ligue des Champions de Marseille.

Matières préférées à l'école ? Le français, la lecture et l'anglais. Je détestais les mathématiques !

Films préférés ? *Le Grand Chemin* (1987) de Jean-Loup Hubert (Anémone et Bohringer sont grandioses), *Le Grand Bleu* (1988) de Luc Besson, et *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain* (2001) de Jean-Pierre Jeunet.

Réalisateurs préférés : Luc Besson quand j'étais jeune. Jean-Pierre Jeunet et Michel Audiard aujourd'hui.

Sportifs préférés : Kevin Mayer, Renaud Lavillenie, Teddy Riner, Pierre-Louis Costes (double champion du monde de bodyboard), Laurent Tillie et Earvin Ngapeth (volley), Eric Irastorza (pelote basque) et tant d'autres même moins connus.

Lieux préférés dans la commune ? J'adorais aller en face de chez M. Ducept, Maire de 1977 à 2001, où il y avait une mare et une ferme. Mais la mare n'existe plus. J'aimais bien aussi aller sur le plateau de sports, au-dessus de l'école maternelle. A l'époque, l'école était la limite de tout ce qu'il y avait de civilisé avec la commune. Il n'y avait plus que des champs à perte de vue ensuite.

Un rêve ? J'aimerais faire ma vie au Pays-Basque et, avec la période actuelle, je voudrais que tout le monde soit en bonne santé. Pour terminer, mon graal c'est de continuer à commenter de grands événements et de réaliser de longs reportages. Mais je ne m'interdis pas un jour de faire autre chose...

L'an deux mil vingt, le 22 décembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 23 ; Présents : 20 ; Votants : 23

Date de convocation : 15 décembre 2020

Présents : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, Mme PATRY Sylvie, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme VERGEREAU Carole, Mme WURTZ Marina, M. GLAUDEL Allan, M. CROMPAS Stevens, Mme LOENS Béangère, M. ROUAN Romain, Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier

Excusés avec pouvoir :

Mme Nathalie BONDUÉL à M. Olivier LAURENCEAU
M. Gérald COUTURIER à M. Frédéric ROUAN
Mme Cécile LABROUSSE à Mme Amanda LESPINASSE

Secrétaire de séance : Mme GAS Stéphanie

PRÉAMBULE :

- Compte tenu de la crise sanitaire et du confinement, le Conseil Municipal se tient dans l'espace multipôles et sans public.
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente après complément apporté au point n° 9 GESTION DES EAUX PLUVIALES : « Habitante de Divona, Mme Laetitia SOULA est sortie de la salle et n'a pas pris part aux échanges ».
- M. le Maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

M le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Décision n°4 du 17 novembre 2020 : Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental pour la réalisation d'un parking dont le montant des travaux est évalué à 32 929 € HT (40% du montant HT pour le parking soit 13 171 €)

Décision n°5 du 20 novembre 2020 : Dans le cadre de l'aménagement d'un parking aux Tonnelles, signature d'un marché de travaux avec l'entreprise SCOTPA pour un montant de 28 985,50 € HT.
Montant différent car hors signalétique de la décision

n°4.

Décision n°6 du 3 décembre 2020 : Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental dans le cadre de la réhabilitation des équipements sportifs pour la réfection du revêtement des 2 courts de tennis extérieurs. Le montant des travaux est évalué à 9 620 € HT (25% du montant HT pour les courts de tennis soit 2 405 € HT).

M le Maire indique que toutes les demandes de subventions faites au Département sont transmises systématiquement en parallèle à Mme SEGUIN, Conseillère départementale. Pour le bon fonctionnement de la commune, il demande à Mme la Conseillère départementale d'avoir dorénavant un retour de sa part dès qu'elle a connaissance d'informations concernant ces demandes de subventions.

1 . RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement général du cimetière datant du 22 février 1994 compte tenu des nouvelles dispositions de la Législation Funéraire,
Considérant l'avis des membres des commissions communales Cadre de vie et Bâtiments publics,
Le Maire propose d'adopter le règlement intérieur du cimetière (consultable en mairie et sur le site Internet).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le règlement du cimetière, à la majorité :

POUR : 18

CONTRE : 4 (M. LAURENCEAU + 1 procuration, M. PÉRONNEAUD, Mme SEGUIN)

ABSTENTION : 1 (M. TROUVÉ)

2 . RÈGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement d'utilisation des salles (pas de règlement intérieur – juste un contrat de location) et vu l'avis des membres des commissions « Cadre de vie et Bâtiments publics », le Maire propose d'adopter le règlement d'utilisation des salles municipales (consultable en mairie).

Modification demandée par M. PERONNEAUD : « La mise à disposition des salles municipales se fait suite à la confirmation écrite du maire ou de l'un de ses adjoints ayant compétences ».

M. le Maire fait inscrire ce changement dans le règlement.

Le vote a lieu :

POUR : 18

CONTRE : 5 (M. LAURENCEAU + 1 procuration, M. PÉRONNEAUD, Mme SEGUIN, M. TROUVÉ)

M. le Maire interroge sur ce vote CONTRE malgré que la remarque de M. PERONNEAUD a bien été prise en compte.

Après réflexion, M. PERONNEAUD demande s'il est possible de procéder à un nouveau vote. Aucun conseiller municipal ne s'y étant opposé, le Maire accepte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le règlement intérieur des salles, à la majorité :

POUR : 20

CONTRE : 1 (M. TROUVÉ)

ABSTENTION : 2 (M. LAURENCEAU + 1 procuration)

3 . TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs de location des salles municipales et vu l'avis des membres des commissions « cadre de vie » et « bâtiments publics », le Maire propose de nouveaux tarifs.

M. PERONNEAUD demande que les barrières de police soient plus chères pour les associations ou autres organismes souhaitant les louer et M. le Maire répond que son équipe ne le souhaite pas.

M. PERONNEAUD n'est pas d'accord avec la gratuité des salles pour des établissements publics (CDA, Département, Syndicats, etc). M. le Maire répond que leurs venues sont rares et permettent de mettre en lumière cette salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE, à la majorité, les tarifs de location des salles et des barrières de police (consultables en mairie).

POUR : 18

CONTRE : 5 (M. LAURENCEAU + 1 procuration, M. PÉRONNEAUD, Mme SEGUIN, M. TROUVÉ)

4 . DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Afin d'ajuster les prévisions du budget primitif, le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DÉPENSES

Article budgétaire	Libellé	Montant
1641 Op° 277- 21318	Remb. Dette (capital) Travaux de bâtiments	+ 3 663 € - 3 663 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE, à

l'unanimité, la décision modificative proposée.

5 . INFORMATIONS DIVERSES

*** OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES**

- *Rapporteur : Alain CORS, adjoint au Maire.*

Concernant l'ouverture des commerces le dimanche, une enseigne a demandé un changement de date compte-tenu du report des soldes d'hiver. Le nombre de dimanches d'ouverture restera inchangé.

*** « LES SAVOIRS FAIRE DU COGNAC »**

- *Rapporteur : Frédéric ROUAN, Maire.*

M. CORS a été désigné par M. le Maire comme délégué-référent « Les Savoirs faire du Cognac" et ce, dans le cadre de la candidature liée à la reconnaissance des savoir-faire du Cognac comme patrimoine culturel immatériel par l'Unesco.

*** REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES INTERCOMMUNALES**

- *Rapporteur : F. ROUAN, Maire.*

M. le Maire informe que suite au dernier Conseil Communautaire du 15 décembre 2020, la redevance incitative des ordures ménagères intercommunales va augmenter de 15€ par foyer en 2021.

Le constat est simple :

- vétusté des installations (depuis plusieurs années, les investissements dans les déchetteries ont continuellement été repoussés),

- déséquilibre budgétaire : la prospective 2021 sans intervention sur les tarifs conduit à l'apparition d'un déficit,

- augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) (taxe de l'Etat).

Exemples des solutions proposées par les nouveaux élus communautaires :

- offrir davantage de services (notamment 1 ramassage hebdomadaire en été dès 2021),

- offrir davantage de possibilités de tri,

- mettre les équipements aux normes.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

- *Rapporteur : Frédéric ROUAN, Maire.*

L'INSEE annonce que le recensement de la population n'aura pas lieu en 2021 en raison de la crise sanitaire.

SITE INTERNET et OUTILS NUMERIQUES

- *Rapporteurs : Nathalie LEGRAND, adjointe au maire et Romain ROUAN, conseiller délégué à SOLURIS*

SITE INTERNET (Mme LEGRAND) : Le nouveau site Internet de la commune est en cours de réalisation et

sera mis en ligne le 7 janvier 2021. La conception du nouveau site vient directement de Soluris.

La version du site de la commune n'avait pas été mise à jour depuis 2010. La présence active des élus actuels auprès de Soluris permet une mise en place rapide des outils numériques dorénavant. Soluris a contacté la commune en 2014 pour effectuer une nouvelle version du site : l'élu référent de l'époque, M. TROUVÉ, n'a pas donné suite.

OUTILS NUMÉRIQUES (M. Romain ROUAN) :

3 nouveaux outils numériques se mettent en place :

- ◆ **STELA** (convocations pour les conseils municipaux) :

Les convocations aux conseillers municipaux se font dorénavant via la plateforme Stela. En application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'envoi des convocations aux membres du conseil municipal se fait dorénavant par voie dématérialisée et sécurisée.

- ◆ **GÉD&ON** (planning, réservation salles et matériels) :

La mairie va disposer d'un portail de service en ligne, intitulé Géd&on, destiné uniquement aux agents et aux élus (maire, adjoints et conseillers délégués). Il va permettre aux secrétaires de pouvoir réserver directement sur ordinateurs les salles et le matériel technique. Géd&on permettra également de mettre en place des plannings en ligne. Les modules fondamentaux sont inclus dans les forfaits annuels pour permettre à toutes les collectivités de progresser dans l'e-administration. La mise en service pour notre commune devrait se faire fin janvier.

- ◆ **BULLETINS DÉMATÉRIALISÉS :**

Une nouvelle application (3D Flipbook) va être mise en place pour les bulletins dématérialisés qui a de nombreux points positifs (plus aucune publicité tout autour du bulletin, gain de temps (grande simplicité de manipulation), téléchargeable sur ordinateurs, téléphones portables ou tablettes (auparavant la consultation ne pouvait se faire que sur le web), imprimable, ...).

MÉDIATHÈQUE

- *Rapporteur : Laetitia SOULA DEL VECCHIO, adjointe au Maire*

Le public est à nouveau accueilli à la médiathèque ainsi que le jeune public (ateliers, animations). L'assistante de conservation à temps non-complet est remplacée pour 2 mois jusqu'au 31 janvier 2021.

MATÉRIEL et TRAVAUX

- *Rapporteur : Renaud TAPON, adjoint au Maire*

MATÉRIEL : Le nouveau tracteur équipé d'une épaveuse destiné aux services techniques sera livré en janvier.

TRAVAUX : Après consultation, un devis de 9 620 € HT (11 544 € TTC) a été retenu pour la rénovation des courts de tennis extérieurs.

Les plaques du plafond de la Halte de loisirs ont été changées par les agents des services techniques.

Logements SEMIS : Avec échange avec l'architecte des Bâtiments de France, le portail en fer ne sera pas reposé et rénové (gain financier). De plus, Renaud TAPON a fait la demande d'ajouter le blason de la commune sur le panneau des travaux car la commune participe financièrement.

SÉCURITÉ et SOLIDARITÉ

- *Rapporteurs : Renaud TAPON, adjoint au Maire et Amanda LESPINASSE, adjointe au Maire*

SÉCURITÉ (M. TAPON) : La plateforme « Voisins vigilants et solidaires » accueille de plus en plus de Saint-Georgeais (82 à ce jour).

De nombreux vols sur la commune et sur les communes voisines sont à déplorer : un point hebdomadaire est fait avec la Gendarmerie, à ce jour, il n'y a pas de piste sérieuse. Les gendarmes sont très présents sur le territoire communal.

M. Romain ROUAN précise que des messages ont été reçus sur Instagram signifiant que les habitants voulaient s'entraider. Cela s'est confirmé avec des chiffres impressionnants liés à la publication Facebook « vigilances » portant sur les cambriolages : 19 commentaires, 48 réactions, 282 partages, 1177 interactions et surtout 13 293 personnes touchées.

Le Maire rappelle que la cellule COVID se réunit chaque semaine afin de faire le point et que le réseau « Voisins vigilants et solidaires » joue son rôle en terme d'entraide ou solidarité.

SOLIDARITÉ (Mme LESPINASSE) : Pendant le 2^{ème} confinement, le CCAS a organisé un échange entre générations, ainsi, des textes et dessins ont été réalisés par les élèves de la classe CE2-CM1 et ont été remis aux personnes âgées isolées. Ces dernières ont à leur tour répondu aux enfants par des lettres de remerciements. Mme LESPINASSE remercie les agents et l'enseignante ayant participé à cet échange intergénérationnel.

De plus, les personnes isolées inscrites à la mairie ont été appelées régulièrement par les agents. Certaines

personnes ont accepté l'offre de livraison de livres de la médiathèque à leur domicile. Concernant la proposition d'aide à la collecte du verre et du papier, trois personnes sont intéressées.

REMERCIEMENTS

M. le Maire fait part que sur proposition du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 17, un jeune a accompli des travaux d'intérêt général (TIG) au sein des services techniques. Le jeune a transmis ses remerciements.

M. le Maire remercie et félicite Richard BOURDIN, le

responsable technique et toute son équipe qui ont accepté d'accueillir un jeune en TIG ainsi que pour le travail d'accompagnement réalisé.

VŒUX 2021

M. le Maire fait part que la cérémonie des vœux pour la nouvelle année se déroulera au Parc de Loisirs le samedi 23 janvier à 15h30. Tous les Saint-Georgeais y seront conviés. En cas d'intempérie ou de contraintes liées à la crise sanitaire, la cérémonie sera annulée.

M. le Maire clôt la séance et souhaite de bonnes fêtes à tous.

LES COMPTES-RENDUS

CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 19 février, à 18h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

<p>Nombre de membres : En exercice : 23 - Présents : 19 - Votants : 23</p>

Date de convocation : 16 février 2021

Présents : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme VERGEREAU Carole, Mme WURTZ Marina, M. GLAUDEL Allan, Mme LOENS Bérangère, M. ROUAN Romain, Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUÉL Nathalie, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier

Excusés avec pouvoir :

M. COUTURIER Gérald à M. ROUAN Frédéric
M. CROMPAS Stevens à Mme LOENS Bérangère
Mme LABROUSSE Cécile à Mme LEGRAND Nathalie
Mme PATRY Sylvie à Mme GAS Stéphanie

Secrétaire de séance : M. GLAUDEL Allan

PRÉAMBULE :

Compte tenu de la crise sanitaire et du couvre-feu, le Conseil Municipal se tient petite salle polyvalente, sans public.

Registre des délibérations de la dernière séance : Mme SEGUIN Brigitte, M. PÉRONNEAUD Patrick, M. TROUVÉ Stéphane, M. LAURENCEAU Olivier et Mme Nathalie BONDUÉL n'ont pas signé. M. Le maire effectue un rappel de principe qui est de ne pas con-

fondre les délibérations avec le procès-verbal. En effet, il n'est pas demandé et n'a jamais été demandé, même dans les mandats précédents, de valider un procès-verbal mais bien des délibérations.

M. le Maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

Au vu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Décision n°1 du 28 janvier 2021 : Une demande de subvention va être déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour un projet d'aménagement d'aire de jeux à l'école maternelle. Cette opération sera proposée et soumise au vote du conseil municipal pour inscription au budget 2021. Le montant des travaux est évalué à 19 461 € HT.

Plan de financement prévisionnel : Etat (DETR) 30% : 5 838 € HT / Autofinancement : 13 623 € HT = 19 461 € HT

Décision n°2 du 28 janvier 2021 : Une demande de subvention va être déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le remplacement de la toiture de l'accueil périscolaire. Cette opération sera proposée et soumise au vote du conseil municipal pour inscription au budget 2021. Le montant des travaux est évalué à 18 517 € HT.

Plan de financement prévisionnel : Etat (DETR) 30% : 5 555 € HT / Autofinancement : 12 962 € HT = 18 517 € HT

Décision n°3 du 28 janvier 2021 : Une demande de subvention va être déposée auprès de l'Etat au titre

de la DETR et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour le remplacement des vitrages de l'école élémentaire et de l'accueil périscolaire.

Cette opération sera proposée et soumise au vote du conseil municipal pour inscription au budget 2021. Le montant des travaux est évalué à 12 057 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Etat (DETR) 30% : 3 617 € HT / Etat (DSIL) 25 % : 3 014 € HT / Autofinancement : 5 426 € HT = 12 057 € HT

1 . VOTE DE CRÉDITS PAR ANTICIPATION

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette).

M. le Maire propose donc l'ouverture pour 2021 des crédits d'investissements suivants :

CHAPITRE BUDGETAIRE	OBJET	MONTANT TTC
21	Logiciel, prestations ci-metière	13 300 €
23	Raccordement réseau Orange Maison de santé	8 190 €
21	Tracteur élagueuse (6 198 €) Triflash (421 €) Meuleuse (190 €)	6 809 €
23	Centrale de commandes cloches de l'église	2 660 €
20	Participation travaux collège Quinet	1 998 €
21	3 téléphones mobiles Service technique	544 €
21	Matériel informatique médiathèque	349 €
		33 850 €

M. PÉRONNEAUD souligne que, selon lui, il y a 2 erreurs de quantité sur le devis pour le **raccordement Orange** et trouve le devis élevé. M. le Maire indique qu'une vérification sera faite et répond qu'il y a d'abord eu un devis à 9 163€ puis ce devis à 8 190€. Ce devis provient de l'entreprise qui réalise le reste des travaux de la Maison de santé : il n'y a pas de déplacement de matériel. Ce devis correspond bien au prix du marché.

M. PÉRONNEAUD demande si les travaux ont

commencé, le Maire répond que oui car il y avait une urgence liée à l'ouverture de la Maison de santé début avril.

M. LAURENCEAU demande des explications sur la **participation financière au collège Edgard Quinet à Saintes**. Mme LESPINASSE explique qu'une convention a été signée par l'équipe municipale précédente en 2018. Elle engage la commune pour participer aux travaux d'extension à hauteur de 2 220 € sur la base de 10 élèves Saint-Georgeais. Pour autant, ce collège n'est pas le collège de secteur de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité, les dépenses d'investissement proposées par anticipation au vote du budget 2021.

2 . MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de créer deux nouveaux grades, dans le cadre d'avancement de grade à l'ancienneté :

CRÉATION d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (17h 30 hebdo) à compter du **1^{er} avril 2021** ;

CRÉATION d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Temps Complet) à compter du **1^{er} octobre 2021** ;

SUPPRESSION d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (19h 30 hebdo) à compter du **1^{er} mars 2021**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, les modifications proposées ci-dessus. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces grades seront inscrits au budget 2021.

3 . CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ROULE LA POULE »

Mme SOULA présente la convention avec l'association « Roule la poule » ayant pour objet la mise à disposition d'un espace à usage de poulailler collectif. Environ 1 500 m² de parcelles communales, sises le bourg cadastrées AP 25, 365 (partie) et 498, pourraient être mis à disposition, à titre gracieux, de l'association « Roule la poule ». Cette nouvelle association, ayant son siège social à la Mairie de Saint-Georges-des-Coteaux, a pour projet de créer un lieu d'échange de savoirs et d'actions centrés sur la poule domestique et son environnement.

M. le Maire précise que le travail sur cette convention a débuté cet été. Par ailleurs, des échanges ont aussi eu lieu avec la Fondation du Patrimoine sur le projet de restauration du petit

patrimoine existant sur le site. Ce projet n'a pas été retenu par le comité de sélection pour une aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un espace public à l'association « Roule la poule ».

4 . CESSION DE PARCELLE

M. le Maire fait part d'une demande de cession (de la part des propriétaires de la maison 9c rue de la Forge) d'une partie (environ 80m² soit 20m de long sur 4m de large) de la parcelle communale cadastrée AP n° 396 (rue de l'Eglise). Cette demande est formulée dans le but de créer un accès indépendant pour la maison sise au 9c rue de la forge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis **FAVORABLE**, à l'unanimité, à la cession d'environ 80m² de la parcelle AP n°396. M. le Maire est chargé de demander une évaluation auprès des services fiscaux et est autorisé à signer les documents afférents à cette cession.

5 . INFORMATIONS DIVERSES

Adhésion à l'association « Les maires pour la planète » :

Le Maire fait part de l'adhésion de la commune à l'association « Les maires pour la planète ».

L'objet de l'association qui ne relève d'aucune idéologie et est apolitique, est le suivant : recenser les bonnes pratiques environnementales mises en œuvre dans certaines communes et les faire connaître afin que chacun puisse s'en inspirer. Adhésion : 15€/an.

Référent délégué auprès de la FREDON 17 (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la désignation de Renaud TAPON en tant que référent à la FREDON (ex FDGDON). Différentes missions sont menées par la FREDON dont la régulation des organismes classés nuisibles (comme par exemple les rongeurs aquatiques, les rats, les corvidés, les frelons asiatiques...).

Délégation de fonctions à un conseiller municipal :

Certaines compétences n'ayant pu être rattachées aux délégations confiées aux adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte tenu leurs spécificités, peuvent être déléguées à un conseiller municipal délégué.

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction sur les domaines de l'Information, la

Communication Numérique et les Nouvelles Technologies, en accord avec le Bureau Municipal, M. le Maire, par arrêté municipal en date du 16 février 2021, a donné une délégation de fonction au bénéfice de M. ROUAN Romain.

Ainsi, le Conseiller Municipal délégué à l'Information, à la Communication Numérique et aux Nouvelles Technologies aura notamment en charge :

- La gestion de tous les Réseaux Sociaux de la commune (Facebook, Instagram, Twitter, chaîne YouTube, ...) ;
- Le développement et la gestion des outils numériques et des nouvelles technologies (logiciel métiers, gestion du quotidien, matériel informatique, médias, convocations, plannings, cimetière, ...) ;
- La conception des outils et des supports de communication.

Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales :

Le Maire informe d'une modification dans l'ordre de la commission de Contrôle Chargée de la Régularité des Listes Électorales (CCRLE) : Mme Marina WURTZ remplacera Mme Cécile LABROUSSE en tant que titulaire. Ainsi, les membres de la CCRLE nommés par arrêté Préfectoral sont : Marina WURTZ, Stevens CROMPAS, Cécile LABROUSSE, Stéphane TROUVÉ, Olivier LAURENCEAU.

Animations :

Mme LEGRAND fait un retour sur la Commission Animation qui s'est déroulée le 17-02-2021.

Elle annonce, dans la mesure où la situation sanitaire le permet, le projet d'une balade citoyenne le 21 mars afin de nettoyer la nature (à pied et à vélo). De plus, il est prévu, la reprise du marché de producteurs le vendredi 2 avril (tous les 15 jours) couplée avec une chasse aux œufs (Pâques) et une animation musicale.

Site Internet :

Mme LEGRAND fait part que le nouveau site Internet a été complété cette semaine d'un onglet « Jeunesse ».

De plus, Mme LEGRAND propose aux conseillers municipaux d'inciter les commerçants et artisans à se rapprocher de la mairie afin qu'ils soient intégrés au site de la commune.

Syndicat Informatique :

M. le Maire fait part que M. ROUAN Romain a été désigné par le Bureau de SOLURIS pour intégrer la commission « Inclusion Numérique » de SOLURIS, le Syndicat Informatique de la Charente-Maritime.

M. ROUAN Romain fait part que les trois piliers de ces six prochaines années seront :

- L'inclusion numérique (c'est pourquoi il s'agit de la première commission mise en place) ;
- La cybersécurité ;
- La dématérialisation.

M. ROUAN Romain signale que la dématérialisation continue à Saint-Georges-des-Coteaux avec bien sûr, une communication interne accrue grâce aux mails. Et comme annoncé lors du conseil municipal précédent, de nouvelles technologies et outils numériques sont en cours de déploiement en ce qui concerne :

- Les convocations des élus aux réunions ;
- Les réservations de salles et du matériel technique et les plannings des élus et des agents ;
- La gestion des emplacements et des concessions pour le cimetière de la commune (une scannérisation et une saisie des concessions, une base de données exhaustive, une cartographie interactive, des photographies des emplacements, ...).

M. PÉRONNEAUD demande si le logiciel pour la dématérialisation liée au cimetière fait partie du SIG. M. ROUAN Romain lui répond qu'ils n'ont pas de liens. Il précise que le logiciel choisi pour la dématérialisation du cimetière communal comprendra les informations relatives au lieu, les levés topographiques réalisés par drone, une cartographie interactive intégrée, des scans et des photographies.

Remboursement d'un trop versé au Crédit Agricole :

M. CORS fait part d'une erreur de la part du Crédit Agricole dans le cadre du prêt réaménagé. Ainsi, la somme de 2 767 € représentant un trop versé a été remboursée à la commune.

Concernant le budget, M. le Maire interroge Mme SEGUIN, pour savoir si elle pouvait faire un retour des demandes de subventions transmises au Conseil départemental (montant attribué,...). N'ayant pas participé à la dernière réunion et Mme SEGUIN n'a pas d'éléments à fournir.

Matériel et équipements :

- Panneau lumineux d'information : Mme LEGRAND annonce que deux devis sont en cours pour un projet d'implantation de cet équipement au giratoire des Tonnelles.

- Tracteur et élagueuse : M. TAPON informe que ces matériels ont été livrés en début de mois et précise que le renouvellement du tracteur était indispensable pour la sécurité au travail des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail.

- Informatique Médiathèque : Deux devis ont été demandés pour le matériel informatique de la médiathèque et notamment l'ordinateur principal. Le disque dur interne est hors service et le matériel est obsolète (2012).

Logements sociaux SEMIS :

M. TAPON informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des logements sociaux sont en phase d'achèvement et seront livrés en avril prochain. L'adressage se fera au n°2 et n°4 rue des Ecoles. Une porte à l'arrière du bâtiment communal face à l'école va être condamnée compte tenu qu'elle jouxte la citerne gaz des logements SEMIS.

Partenariat avec la commune de Nieul-les-Saintes :

M. TAPON signale que l'entretien de chemins communs avec la commune de Nieul-les-Saintes va se faire avec les équipes techniques des 2 communes et ce, ensemble (et non alternativement comme prévu dans une convention (10-05-2011) qui n'était pas respectée).

Remerciements :

- Décès Mme VIALETES, M. VALLAT, Mme ROCHELEUX, Mme RICHAUDEAU et Mme CALAIS : remerciements de la famille de la présence, du soutien ou des marques de sympathie des élus communaux.

- Remerciements et félicitations pour la solidarité de la commune par les maires de Saintes et des Gonds :

- Participation des secrétaires de mairie au Centre de vaccination COVID de Saintes chaque lundi matin ;

- Participation des agents techniques et aide matérielle pour les inondations de Saintes et des Gonds.

M. le Maire remercie les agents de leur solidarité et leur implication.

Des messages de remerciements ont été reçus sur le Messenger de la commune :

- Remerciement à toute l'équipe municipale, aux élus et aux agents pour leur engagement à retrouver et attraper les chiens errants sur la commune (depuis juin 9 signalements).

- Remerciements aux élus et aux agents pour leur réactivité à la mise en place du signalisation routier lors des inondations de la semaine du 04 février.

M. le Maire remercie tous les adhérents à « Voisins Vigilants et Solidaires ». Ce réseau d'entraide fait ses preuves de jour en jour en terme de signalisation de danger et en terme de solidarité. Ce réseau permet une grande réactivité pour résoudre les problèmes ou soucis signalés.

LES INFOS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Info :**

L'inscription sur le registre nominatif des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées de plus de 60 ans en situation d'**isolement** se fait auprès de l'accueil de la Mairie.

Ce registre, ouvert en juin dernier, nous permet de contacter et d'accompagner les habitants isolés durant la crise sanitaire, mais aussi en prévision des épisodes caniculaires de l'été.

Aide aux devoirs :

Les collégiens et les lycéens ayant des difficultés d'accès à d'autres programmes d'aides aux devoirs seront accueillis à la médiathèque durant les heures d'ouverture au public. Cette aide aux devoirs se fera grâce à l'intervention de bénévoles. **Elle est gratuite !**

Si vous êtes intéressés et motivés, contactez la mairie :

accueil.mairie@sgdc.fr nous vous mettrons en contact avec nos bénévoles.

Si vous êtes disponibles et que vous souhaitez aider bénévolement les élèves, faites-vous connaître auprès du CCAS.

Repas des aînés :

Le Conseil d'administration du CCAS aurait voulu vous proposer un moment convivial. Le contexte sanitaire ne nous ne le permettant pas, nous souhaitons malgré tout vous offrir du réconfort. C'est pour cette raison que nous avons décidé de vous confectionner un colis composé de produits locaux.

Si vous avez 75 ans et plus et que vous souhaitez bénéficier de ce colis, alors déposez votre inscription en Mairie avant le 30 avril prochain.

(Coupon ci-dessous à remplir)

Dans l'attente de moments d'échanges et conviviaux,

Le Conseil d'Administration du CCAS

Colis « produits locaux »

Nom : _____

Votre adresse : _____

Prénom : _____

Votre année de naissance : _____

Numéro de téléphone : _____

Bien vivre dans la commune

Petit guide pour bien vivre ensemble

Pensez à ramasser vos déjections canines pour la propreté des trottoirs et du parc.



Ne brûlez pas vos déchets dans votre jardin, les déchèteries sont là pour les valoriser..



Ne tondez pas à des heures où la majorité des habitants se reposent, en particulier tôt le matin et le dimanche.



Les déchèteries fonctionnent, ne jetez pas vos ordures dans la nature.



Ne prenez pas le parc pour une piste de cross.



Utilisez les poubelles, les canettes ne poussent pas !



Déchets ramassés près du city stade

Le bien vivre ensemble, ce n'est pas seulement interdire, c'est aussi s'entraider et faire preuve de solidarité, entre habitants comme entre communes.



Par exemple, pendant la période d'inondations, les agents techniques de la commune sont venus prêter main forte aux communes de Saintes et des Gonds.



De même, tous les lundis matins, une secrétaire de la commune participe à l'accueil physique au Centre de vaccination Covid 19 à l'espace Mendes-France, à Saintes.



Si vous avez d'autres idées pour bien vivre ensemble ou d'autres exemples d'actes de solidarité, n'hésitez pas à contacter la mairie pour nous faire part de vos propositions.



Construire ensemble les communes de demain

Dans chaque bulletin, nous vous présentons une des mesures que nous avons choisi de mettre en place pendant la campagne électorale. Dans ce numéro, nous avons choisi la mesure 16 : « limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville ».

Pour chaque mesure choisie, nous devons nous engager sur un des 3 niveaux proposés. Pour cette mesure n°16, nous avons choisi le niveau 1 :

« Généralisation du 30 km/h en ville, création de zones de circulation apaisée dans différents quartiers, diminution du stationnement en voirie, mise en place d'une zone à faibles émissions, et fermeture temporaire au trafic routier autour des écoles (entrée et sortie de l'école).»

Limiter la place des véhicules les plus polluants

Nous sommes en train d'essayer un véhicule électrique dans le but de remplacer au moins un véhicule fonctionnant au diesel ou à l'essence.

Généraliser la vitesse à 30 km/h

De même, nous réfléchissons à la possibilité d'étendre les zones 30 à tout ou partie de la commune, comme la loi nous y autorise depuis 2018 : « La loi de transition énergétique pour la croissance verte a introduit la possibilité pour la ou le maire de réduire la vitesse de circulation sur tout ou partie des voies de l'agglomération (Article 47). » Ainsi, la majorité des routes serait limitée à 30 km/h, les routes à 50 km/h ne représenteraient plus que 20 % des routes. Cette mesure serait réalisée progressivement.

Le vendredi 2 avril, un stand du marché vous présentera le Pacte pour la transition.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Et vous, que mangez-vous ?

La Communauté d'Agglomération de Saintes vous invite à répondre à une enquête en ligne sur vos habitudes alimentaires. Vos réponses contribueront à la construction du Projet Alimentaire Territorial.

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial initié par la Communauté d'Agglomération de Saintes, une enquête sur les habitudes alimentaires de la population est lancée du 1^{er} au 31 mars 2021. Elle est disponible en ligne sur www.agglo-saintes.fr.

Cette consultation qui ne vous prendra que quelques minutes est anonyme et contribuera à faire l'état des lieux des besoins alimentaires sur le territoire. A l'issue de cette enquête, la Communauté d'Agglomération de Saintes accompagnera des projets mettant en avant la ressource alimentaire locale et les circuits de proximité.



Action mise en œuvre avec le soutien financier de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et du Programme Européen Leader

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

www.agglo-saintes.fr



Ça bouge dans la commune dès le 2 avril... enfin, si la situation le permet !

MARCHÉ DU VENDREDI

♦ Reprise du **MARCHÉ** bimensuel les premier et troisième vendredis du mois (jusqu'à fin juin ; en juillet et août, le marché sera hebdomadaire).
Le marché se tiendra sur le parking de la salle polyvalente, le vendredi 2 avril de 16 h à 19 h si le couvre-feu a été retardé, de 15 h à 17 h 45 si le couvre-feu est maintenu.

♦ Le marché sera en musique ... mais on ne vous en dit pas plus ...
 ♦ Les enfants seront conviés à une chasse au trésor : ils devront récolter des indices sur les stands des exposants. Une fois tous les indices récoltés, ils se verront offrir de jolis œufs de Pâques .



OUVERTURE DE LA MAISON DE SANTE

La semaine suivante le nouveau cabinet médical ouvrira au public, plus précisément **le mardi 6 avril**.

Il comprendra :

- ♦ 3 médecins généralistes
- ♦ 3 pédiatres (avec comme spécialité : endocrinologie, allergologie et nutrition)
- ♦ 5 infirmières
- ♦ 1 sage-femme
- ♦ 1 ostéopathe
- ♦ 1 kinésithérapeute
- ♦ 2 secrétaires.



Nous attendons cette ouverture avec impatience, elle va apporter un vrai plus aux habitants.

COMMEMORATION DU 8 MAI



Toute l'année, les élèves des classes de CM1-CM2 de mesdames ARSANDEAU et COUTURIER ainsi que de monsieur DESPORTES ont fait travailler leurs élèves autour de la mémoire. Ils n'ont pas pu présenter leurs productions le 11 novembre dernier, confinement oblige.

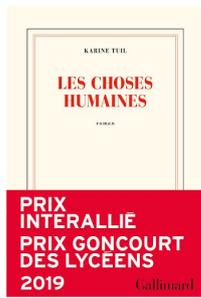
Même si à l'heure actuelle nous ne savons pas comment la situation va évoluer, nous préparons quand même une belle cérémonie de commémoration des guerres et de la paix le 8 mai.

Ainsi, après avoir entendu les enfants chanter « Au rap citoyen » de Jean-Luc BROUILLON et « La croisade des enfants » de Jacques HIGELIN, et assisté à l'hommage aux morts de la Seconde Guerre mondiale au monument aux morts, vous serez invité/es à l'espace multipôles pour découvrir les travaux des élèves : des écrits autour de « Pourquoi la guerre ? » ; des travaux d'écriture mettant en scène deux soldats, un Français et un Allemand, à partir de l'album BD « L'ennemi » ; des écrits poétiques à partir de poèmes de poilus ; des dessins de gueules cassées à la manière d'Otto Dix ; des travaux d'écriture à partir de photographies de la Première Guerre mondiale ; des dessins de colombes de la paix ...



IDÉES D'LECTRICES..

♥ *Pascale* Plusieurs fois sélectionnée pour différents prix littéraires, Karine Tuil s'attaque à des sujets qui résonnent avec l'actualité, s'inspirant de faits réels américains comme dans *Les choses humaines* (éd. Gallimard) et la question du consentement. Avec son style tranché et énergique Karine Tuil bouscule, déstabilise, pour nous embarquer dans son univers où il est question de mensonge, d'imposture et de discrimination, dans *l'invention de nos vies* (éd. Grasset). Au travers de personnages complexes et attachants en quête d'identité, elle jette un regard cynique sur la violence du monde qui nous entoure. Une romancière à découvrir...



Hélène Grémillon se destine très jeune à la littérature. Elle fait des études de lettres et obtient une maîtrise, puis se tourne vers l'histoire. Hélène est l'épouse de Julien Clerc.

Son premier roman, *Le Confident*, se vend à plus de 250 000 exemplaires. Elle change radicalement de décor dans son second roman, *La Garçonnière*, roman inspiré d'un drame réel, qui se passe en Argentine à Buenos Aires en 1987.

Coup de cœur : la découverte inopinée de cette écrivaine.

Lissandra, danseuse de tango tourmentée par des faits subis dans son enfance, devient l'épouse de son psychanalyste. Le corps de Lissandra gît sur le sol : elle semble avoir chuté de la fenêtre de l'appartement. Le doute porte sur le mari qui reçoit les confidences de toutes sortes de personnes dont des tortionnaires et des victimes.



L'histoire est prenante, l'écriture ciselée est très agréable. La grande subtilité dans l'expression et dans l'analyse des situations séduit et me donne envie de lire son premier roman « Le confident »

« Souffrir ne veut pas dire la même chose pour tout le monde »

PRIX Littéraires / CLUB LECTURE

Pour adultes - Nombre de places limité A venir en mai

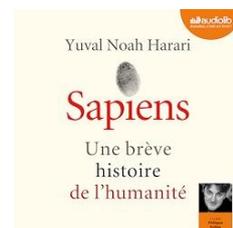
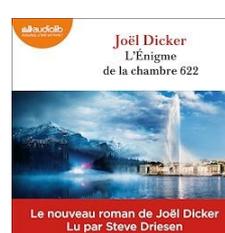
Venez découvrir les sélections de ces deux prix des lecteurs. Pour participer, lisez 5 à 6 romans et votez pour votre préféré. A chacun ses goûts !

- * *Littératures européennes de Cognac* : ce prix récompense un roman européen. Pour 2021, focus sur les peuples du Danube !
- * *Le Festival Polar de Cognac* récompense un roman noir français ou francophone.

NOUVEAU !!! Des livres audio à emprunter

L'offre culturelle en ligne de la médiathèque départementale s'enrichit !

Vous connaissez déjà *Clics en bib'* à travers ses 1 000 revues, ses 1 500 cours vidéo et ses 11 000 CD en écoute intégrale. Découvrez *BiblioAccess by Numilog* qui met à votre disposition des dizaines de livres audio à écouter en ligne. L'occasion de laisser les comédiens les plus habiles vous raconter des histoires, de lire... avec vos oreilles ! Pour en savoir plus, contactez-nous.



Saint-Georges Loisirs

Le Président et les membres du bureau du "club St-Georges Loisirs" souhaitent à tous les adhérents une très bonne année 2021 et surtout une bonne santé.

Nous espérons reprendre nos activités rapidement...

Dans l'attente de se revoir.



Le président
Jean-Pierre **PERCHE**

Société de chasse « La Hase » Saint-Georgeaise



Voici la campagne de chasse 2020/2021 terminée, espérons qu'elle vous aura permis de passer d'agréables moments, malgré les restrictions sanitaires.

Lors de la permanence du 1^{er} mars, vous nous avez remis vos différents carnets de prélèvements. Leur analyse va nous permettre de dresser un bilan départemental de cette saison. Nous vous en ferons part lors de notre AG qui aura lieu le :

Vendredi 25 juin 2021 à 20h30, à la Halte Loisirs de St Georges des Coteaux (s'il n'y a pas d'empêchement sanitaire).

Notre plan de chasse s'est terminé avec la réalisation de tous les bracelets. Celui-ci sera normalement exceptionnellement prolongé durant le mois de mars pour le sanglier. Nous remercions de tout cœur tous les fidèles participants.

Les battues communales et administratives ont débuté le 1^{er} mars, afin de lutter contre les nuisibles et de prévenir les dommages aux activités agricoles, si vous souhaitez nous aider à leurs réalisations vous serez les bienvenus.

Espérons que le printemps nous permettra de profiter librement de la Nature, dans cette attente prenez bien soin de vous.

Le Président :
Luigi BELLO.

Association sportive Saint-Georges-des-Coteaux



La meilleure nouvelle de l'année, c'est que nous n'avons pas perdu un match en 2021..

Bon, bien sur notre activité est extrêmement réduite, mais nous mettons tout en œuvre

pour permettre à nos licenciés de pouvoir continuer une activité sportive en toute sécurité.

Et nous pensons déjà à l'organisation de l'an prochain. Nous sommes à la recherche d'un éducateur pour les seniors, le précédent (Arnaud Magny) reste avec nous mais uniquement avec les jeunes. Peut-être qu'un des nombreux entraîneurs Saint-Georgeais pourrait être intéressé par le projet..

Pour notre peut-être future section féminine, leur entraîneur Adrien Massoneau est déjà à pied d'œuvre pour sa nouvelle équipe, nous attendons encore des candidates pour venir grossir les rangs.

Guillaume Voisin



CONTACTS :

amsfoot.sgc@orange.fr

www.facebook.com/ASSGtx/

<http://ams-stgeorgesdescoteaux.footeo.com/>

06 64 18 26 82

Atelier d'Art Marthe Castagneyrol

Les jeunes talents de l'Atelier ont repris les activités, presque comme avant. Nous nous adaptions au mieux aux mesures de couvre-feu, et pratiquons tous les gestes barrière de prévention anti-Covid. Tous s'y prêtent avec bonne humeur.

Nous reprenons le fil des projets, et espérons pouvoir figurer au Salon Artistique et Littéraire de Thénac qui est le premier des Salons de l'année, nous comptons également sur une exposition à la Papeterie Peiro-Caillaud, en juin.

La découverte des techniques suit son cours. Plusieurs jeunes artistes ont découvert le plaisir de peindre au chevalet, d'autres s'initient à la sculpture, l'encre de Chine et le fusain ont également beaucoup de succès.

N'hésitez pas à nous contacter, nous accueillons les futurs artistes à partir de la grande section de maternelle.



Edith, Iris et Nathan



Association Roule la Poule



Le Poulailier associatif collectif de St-Georges- des-Coteaux

La convention d'utilisation d'un terrain au centre de St-Georges-des-Coteaux (à 100 mètres de l'église) , tout près de la mairie, a été signée entre la commune de St-Georges-des-Coteaux et l'association Roule la Poule le jeudi 25 février dernier.

Le terrain d'environ 1500 m2, rassemble un ancien poulailier en pierre de taille du dix-neuvième siècle, un hangar, une petite maison en pierre de taille et l'ébauche d'un four à pain, beaucoup plus ancien.

Cette convention d'utilisation signée nous permet de commencer le grand nettoyage du lieu en assurant tous les adhérents de l'association.

La réhabilitation du poulailier en pierre est en cours de discussion entre la commune de St-Georges et l'entreprise d'insertion sociale et solidaire le SAS.

Plusieurs dates sont prévues en mars afin de débarrasser ce lieu des gravats, ferraille, béton et déchets verts, et aussi l'installation d'un petit poulailier provisoire entouré d'un grillage assez haut.

L'arrivée des six premières habitantes de ce lieu, à savoir six poules au début, se fera donc le dimanche 21 mars, et dans la foulée notre assemblée générale le 27 mars.

A noter aussi l'inauguration de ce poulailier provisoire (en attendant la rénovation du poulailier en pierre), qui aura lieu le samedi 3 avril à 14h sur le lieu même du vieux poulailier en présence des élus de la municipalité.

A cette occasion sera aussi expliqué le fonctionnement de la gestion journalière de ce lieu, le ramassage des œufs, l'élaboration du planning, le prix de la cotisation annuelle, le forfait annuel d'alimentation et achat des poules, les projets futurs etc..

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

Les réunions du mois de mars et avril se feront à l'extérieur sur le site du poulailier avec, en cas d'intempérie, un repli dans le hangar ouvert actuellement sur le site.

Les gestes barrières sont toujours d'actualité.

Pour plus de renseignements, contactez-nous par mail : asso.roulelapoule@free.fr



Signature de la convention par monsieur le maire et monsieur GOULEVANT, en présence de madame SOULA DEL VECCHIO, adjointe chargée des associations, et de madame BLANCHET, trésorière.

Tous Pour l'École

Bonjour à tous,

Il est difficile pour les associations de poursuivre leurs activités dans des conditions normales pendant cette période de pandémie du covid-19. Il est présent dans toutes les conversations et les médias mais nous gardons contact avec vous, nos adhérents et nos bénévoles.

Toutes les manifestations qui étaient proposées lors de notre Assemblée Générale et nommées dans le bulletin précédent (cf. : n°150), ont été annulées les unes après les autres (vœux, bal des crêpes, bourse à l'enfance de mars).

Néanmoins, nous ne nous sommes pas laissés abattre, nous sommes restés actifs le plus possible face aux événements.

Nous avons organisé des ventes à distance pour avoir un peu de bénéfice à redonner aux écoles donc aux enfants pour leurs futures activités scolaires.

Pour ces bénéfiques, nous tenons à remercier nos partenaires ainsi que les parents et les familles des enfants des écoles qui ont répondu présents chaleureusement à ces ventes.

Avec cette pandémie, c'est toute cette année scolaire qui est remise en question. Plus de manifestations donc moins de fonds et de dons aux écoles. La seule solution est les différentes ventes proposées. D'ailleurs, nous allons bientôt revenir vers vous. Surveillez les cartables de vos enfants.

Nous espérons que la situation va vite s'arranger afin de pouvoir organiser au mois de juin une kermesse qui ferait la joie des enfants et leur famille pour cette fin d'année scolaire.

Avant de nous retrouver dans le prochain bulletin, au mois de juin, continuez à prendre soin de vous, à respecter les gestes barrières et n'hésitez pas à nous contacter et/ou à nous rejoindre pour soutenir l'association et avoir des bénéfiques pour les écoles. MERCI.

Tous Pour L'École, 1 rue des écoles, 17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX,

Tél. : 07.69.28.65.77, <https://www.facebook.com/touspourlecole17810>, ass.tpe@gmail.com.





https://www.gouvernement.fr/info-

coronavirus/tousanticovid



#Tous AntiCovid

tester

COVID-19

alerter

protéger

J'ai peut-être été contaminé par le coronavirus. J'agis pour le mieux dès maintenant.

Ces consignes vont vous aider à préparer au mieux votre semaine d'isolement. Si tout n'est pas clair pour vous, pas de panique! Vous trouverez les réponses à des dizaines de questions posées par d'autres sur gouvernement.fr ou en appelant le 0 800 130 000. N'hésitez pas à poser des questions aux personnes qui vous ont remis ce document ou à votre médecin traitant. Pendant votre isolement vous serez aussi appelé(e) par nos équipes qui répondront à toutes vos questions.

En respectant bien les consignes d'isolement :

- J'évite de contaminer mes proches.
- Je participe au retour rapide à une vie plus normale pour tous.

LES 3 SITUATIONS DANS LESQUELLES JE DOIS M'ISOLER

Table with 3 columns: SITUATION 1 (J'ai des symptômes), SITUATION 2 (J'ai un test Covid positif), SITUATION 3 (J'ai été en contact rapproché avec une personne testée positive).

JE VAIS PASSER UN TEST COVID. SI MON TEST EST POSITIF, JE M'ENGAGE À M'ISOLER IMMÉDIATEMENT

Form fields for Nom, Date, and Signature.

1 En cas de difficulté à respirer, j'appelle le 15 (ou le 114 pour les personnes malentendantes).
2 J'ai été informé par cette personne, par l'Assurance Maladie ou alerté par l'application #TousAntiCovid.

JE PRENDS LES BONNES DÉCISIONS

Table with 3 columns: SITUATION 1 SYMPTÔMES, SITUATION 2 TEST POSITIF, SITUATION 3 CAS CONTACT. Contains detailed instructions for each situation.

Lorsque je sors de mon isolement, je continue à respecter strictement les gestes barrières et à limiter les contacts, en particulier avec les personnes fragiles.
Pendant mon isolement, je prends ma température 2 fois par jour. Je contacte mon médecin en cas d'évolution des symptômes ou en cas de doute sur mon état de santé.

3 Où me faire dépister? http://depistagecovid.gouv.fr
4 Je peux le faire sur le site https://cnam.briserlachaine.org, aussi disponible via l'application #TousAntiCovid.
5 Ma famille, mes collègues, mes amis, notamment ceux qui j'ai partagé un repas sans masque au cours des derniers jours.

J'organise ma semaine d'isolement

pour qu'elle soit plus facile à vivre et efficace.

Les règles de l'isolement décrites ci-dessous sont contraignantes, mais elles sont nécessaires pour sortir tous ensemble de cette épidémie.

Je comprends et je peux appliquer cette recommandation.

Je ne comprends pas ou je ne peux appliquer cette recommandation. J'appelle le 0 800 130 000.

MON TRAVAIL

- Je préviens immédiatement mon employeur que je dois m'isoler.
- Si je peux télétravailler, je le fais dans la pièce où je m'isole.
- Si je ne peux pas télétravailler, je peux me procurer un arrêt de travail sur le site <https://declare.ameli.fr/>. Je serai indemnisé(e).

JE VIS SEUL(E) = PAS DE SORTIE⁷

- Je ne dois voir personne : personne ne doit venir chez moi, et je ne dois pas sortir.
- Je me fais livrer mes courses, en évitant tout contact avec le livreur.
- Si j'ai une aide à domicile indispensable, la personne doit se laver les mains très régulièrement et porter un masque.
- Je demande à des proches ou à des voisins de m'aider, pour aller chercher un médicament à la pharmacie ou pour sortir mon animal de compagnie.

⁶ Pourquoi ne pas me faire tester tout de suite ? Car même si j'ai été infecté, le test ne pourra pas détecter le virus tout de suite. Il faut plusieurs jours. C'est ce qu'on appelle le temps d'incubation.

⁷ Si personne ne peut m'aider, je ne sors qu'une seule fois pour faire les courses pour la semaine, à une heure où il y a peu de monde. Je prends soin de me laver les mains et de mettre un masque avant cette unique sortie. La sortie doit être la plus courte possible.

JE VIS AVEC D'AUTRES PERSONNES = PAS DE SORTIE⁷, PAS DE CONTACT

- Je m'isole dans une pièce, que je ne quitte pas, y compris pour manger.
- Quand je dois en sortir pour aller aux toilettes ou me laver, je porte un masque. Je reste à plus d'un mètre des autres membres du foyer, je ne les touche pas.
- Je nettoie les pièces que je partage avec les autres membres du foyer, particulièrement les toilettes et la salle de bains.
- Je ne partage pas mes objets de tous les jours avec les autres membres du foyer : serviettes, gants, savon, couverts, etc.
- J'aère toutes les pièces régulièrement. Tous les membres du foyer se lavent les mains régulièrement.
- Je n'ai aucun contact avec des personnes fragiles, c'est-à-dire les personnes âgées de plus de 65 ans ou avec des maladies chroniques (hypertension, diabète, maladies cardiaques, etc.), les personnes avec une obésité importante et les femmes enceintes au 3^e trimestre de grossesse.

LES PERSONNES AVEC QUI JE VIS DOIVENT-ELLES S'ISOLER ?

- Oui si j'ai un test positif. Toutes les personnes qui vivent avec moi doivent elles aussi s'isoler 7 jours car ce sont des personnes contact. Elles doivent se faire tester tout de suite, puis au bout de 7 jours.
- Les enfants ne doivent pas aller à l'école⁸. Même si toute ma famille est isolée avec moi, je fais attention à ne pas les contaminer en respectant les règles décrites ci-dessus⁸.
- Non si je suis une « personne contact », dans l'attente de mon test. Les personnes vivant sous le même toit que moi ne doivent pas s'isoler, sauf si je développe des symptômes ou si mon test est positif. Les enfants peuvent aller à l'école. Par prudence, je limite mes contacts avec eux.

⁸ Les enfants qui auraient été en contact à l'école avec un élève testé positif doivent en revanche continuer à aller à l'école. | ⁹ Porter le masque à la maison, manger seul, rester à plus d'un mètre, etc.

Retrouvez ces informations sur l'application #TousAntiCovid

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000 (appel gratuit)

La région Nouvelle Aquitaine agit pour la jeunesse

La région Nouvelle Aquitaine propose aux jeunes de nombreux dispositifs pour les aider. Dans le domaine de la santé, « Ton plan à toi » apporte des informations aux jeunes femmes sur leurs droits. Des aides au logement sont également proposées. Des informations sur les métiers, les formations sont développées. Les voyages sont également facilités, ainsi que le passage du permis. Enfin, un accompagnement est proposé pour divers projets, comme la préparation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou au brevet national de sécurité et de sauveteur aquatique (BNSSA).

Pour plus de renseignements, consulter le site internet de la commune.



La CdA de Saintes agit pour la jeunesse

ÉMANCIP'ACTION

C'EST QUOI ?

Émancip'Action est un coup de pouce financier pour les jeunes qui souhaitent s'investir en groupe dans un projet.

OBJECTIF

Encourager la prise d'autonomie, l'épanouissement et l'engagement solidaire et citoyen des adolescents.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour être éligible, il faut obligatoirement respecter les critères suivants :

- être âgé de 11 à 17 ans inclus
- être domicilié dans l'une des 36 communes de l'Agglomération de Saintes
- mener le projet à 2 personnes minimum
- disposer d'un relais institutionnel (association, établissement scolaire, collectivité...) pour la réception de la subvention ou être détenteur d'un compte bancaire en tant que « Junior Association ».

Le dispositif est ouvert à tous les champs d'intervention : vie locale, culture, sport, solidarité développement durable, mobilité, création artistique...

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE CANDIDATURE ?

Pour candidater, il est nécessaire de :

- vérifier son éligibilité en consultant le règlement en ligne ;
- prendre contact avec Johann Regneault, coordinateur jeunesse de la CDA Saintes :
☎ 07 87 08 98 24
✉ emancipation@agglo-saintes.fr
- formuler son projet par écrit en remplissant le dossier disponible en ligne
- présenter son projet devant un jury.

Le dossier sera évalué par un jury composé d'un élu de l'Agglomération, d'un professionnel et d'un jeune expérimenté.

QUAND EST-IL POSSIBLE DE CANDIDATER ?

A tout moment dans l'année.

+ D'INFOS

Le règlement et le dossier de candidature à Émancip'Action sont consultables et téléchargeables sur www.agglo-saintes.fr > L'Agglo au quotidien > Solidarité

Règlement et dossier de candidature téléchargeables sur www.agglo-saintes.fr > L'Agglo au quotidien > Solidarité

De nombreuses habitations de Saint-Georges-des-Coteaux subissent régulièrement les conséquences de la sécheresse et de la réhydratation des sols. Tous les ans, la commune fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse mais il est rare que notre demande aboutisse (seulement en 2011). Fin 2020, face à cette réponse négative, un recours a été fait mais sans succès.

La méthodologie retenue pour reconnaître ou non une commune en état de catastrophe naturelle pour ce type de sinistre est établie sur des critères techniques fondés sur des études approfondies réalisées par les services d'expertise de l'administration : Météo-France pour les données météorologiques et le Bureau de Recherches Géologique et Minière (BRGM) pour les données géologiques.

Les sinistrés doivent déposer leur dossier en mairie : une simple lettre informant des dégâts subis avec quelques photos suffisent.

Nous vous informons de l'existence de L'Association des Sinistrés de la Sécheresse sur les propriétés bâties 17 (ASSPB17). L'ASSPB17 regroupe des propriétaires dont les maisons se sont fissurées suite aux sécheresses.

Voici la réponse de la préfecture concernant la dernière demande :

La Rochelle, le 20 octobre 2020

Monsieur,

Par courrier du 14 octobre 2020, vous attirez l'attention de Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de SAINTES sur la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de SAINT-GEORGES DES COTEAUX, au titre de la sécheresse 2019.

Les demandes communales font l'objet d'une étude approfondie de la part d'une commission interministérielle, sur la base de rapports météorologiques et géologiques. Pour décider de la reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, les ministres se prononcent sur l'intensité anormale de l'agent naturel à l'origine des dégâts et non sur l'importance des dégâts eux-mêmes. La reconnaissance intervient seulement lorsque l'évènement naturel revêt un caractère exceptionnel.

La méthodologie retenue pour reconnaître ou non une commune en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols est établie sur des critères techniques fondés sur des études approfondies réalisées par les services d'expertise de l'administration : Météo-France pour les données météorologiques et le Bureau de Recherches Géologique et Minière (BRGM) pour les données géologiques. Chaque commune touchée par le phénomène ayant déposé une demande de reconnaissance fait l'objet d'un examen particulier pour chaque type de données.

En ce qui concerne la commune de SAINT-GEORGES DES COTEAUX, il ressort des données recueillies par le BRGM que la présence de sols sensibles à l'aléa sécheresse et réhydratation des argiles est avérée sur 60,01 % du territoire communal. Cependant, au regard des données relatives au niveau d'humidité des sols superficiels recueillies par Météo-France dans son rapport du 26 février 2020, le caractère anormal de la sécheresse n'est pas démontré sur le territoire de votre commune.

L'arrêté a été signé le 28 juillet 2020 par les ministres (Intérieur, Économie, Finances et Comptes Publics), publié au Journal Officiel du 3 septembre 2020 et transmis à Monsieur le Maire pour information des administrés le 15 septembre 2020.

[...]

Copie pour information à Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saintes

le Directeur Départemental,

 Jean-Luc AMBROISE

Des services renforcés pour les habitants

La Communauté d'Agglomération de Saintes s'engage dans une démarche d'amélioration des services des déchets en proposant notamment la modernisation des déchèteries et le renforcement de la fréquence de ramassage des bacs durant la période estivale.

Les élus de la Communauté d'Agglomération travaillent actuellement au retour d'une collecte des ordures ménagères une fois par semaine durant l'été, du 14 juin au 17 septembre 2021 afin de répondre aux plaintes liées au stockage des bacs en pleine chaleur et aux nuisances engendrées.

Autre axe d'amélioration, la modernisation des déchèteries : les travaux engagés visent la mise aux normes des équipements, proposent de nouvelles possibilités de tri et des aménagements qui permettront de diminuer la durée d'attente des usagers.

Tous ces projets ont une seule ambition : améliorer le service rendu aux habitants.



C'est à la déchèterie Nord que débutent dès ce printemps les travaux les plus importants, avec la création d'une plateforme dédiée aux déchets verts. Les autres sites feront l'objet de travaux de sécurisation.

De nouvelles filières de recyclage vont être proposées aux usagers. Il sera ainsi possible de déposer l'amiante (sur rendez-vous uniquement et selon un calendrier défini) et le polystyrène. Les palettes en bois seront laissées à disposition des usagers, selon le principe "donnez-prenez". Des "zones de gratuité" seront peu à peu déployées pour le dépôt et le retrait de produits immédiatement réutilisables.



L'Etat augmente les coûts et la fiscalité du traitement des déchets

Les déchets de notre territoire sont collectés par la Communauté d'Agglomération de Saintes et le traitement est délégué au syndicat mixte Cyclad. Cette année encore, la contribution à Cyclad augmente significativement.

Deux raisons expliquent cette hausse :

- l'évolution décidée par l'Etat de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passera de 16€ la tonne en 2018 à 65€ la tonne en 2025

Des coûts de traitement de plus en plus élevés suite à la raréfaction des débouchés pour la valorisation des déchets.

Face à ces augmentations imposées par l'Etat et le contexte international, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de faire évoluer le montant de la redevance.

Plus que jamais, le geste de tri et de réduction de la production de déchets est nécessaire.

Que finance la redevance ordures ménagères ?

Elle permet de financer l'ensemble des services liés aux déchets :

- La collecte des ordures ménagères et des emballages en porte-à-porte.
- Le ramassage en points d'apport volontaire
- Le fonctionnement des déchèteries et le coût de traitement des déchets



Contact :

Ecosite - 1 Impasse des Perches – ZI les Charriers, 17 100 SAINTES
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf mardi et jeudi pour le service redevance)
05 46 98 07 19 / info@agglo-saintes.fr

Afin d'être au plus près de vous et de vos préoccupations, nous venons à votre rencontre pour aborder les points de votre vie quotidienne.

Afin d'entrer en contact avec le maximum d'habitants et de répondre au mieux à vos interrogations, d'écouter et d'entendre vos idées, l'équipe municipale va organiser ce type de réunion, un samedi par mois **d'avril à octobre**.



RDV de 9h30 à 11h30 sauf en cas de météo défavorable.

10 avril : Les Marsais— Chemin des Primevères

29 mai : Rulon – Chemin de Puyrousseau

26 juin : La Martiniere – Croisement Route et Chemin de la Martiniere

VIE PAROISSIALE

Informations diverses

Horaires des messes

Tous les dimanches à Saintes :

11h30 à l'Abbaye aux Dames - 11h00 à la Cathédrale

St Pierre

samedi 18h

(16 h 30 couvre-feu)

20/3 St Eutrope

27/3 St Vivien

dimanche 9h30

21/3 St Georges des Cx

28/3 RAMEAUX

Chermignac

Semaine sainte et PÂQUES - affichage à l'église

10/4 St Vivien

17/4 St Eutrope

24/4 St Vivien

1/5 Ste Eustelle

8/5 St Vivien

ASCENSION—jeudi 13/5—Affichage à l'église

15/5 St Eutrope

22/5 St Vivien

29/5 St Eutrope

5/6 Ste Eustelle

12/6 St Vivien

19/6 St Eutrope

26/6 St Vivien

11/4 Ecurat

25/4 La Clisse

25/4 Ste Eustelle

2/5 Courcoury

9/5 Varzay

16/5 Nieul les Saintes

23/5 PENTECÔTE

Ste Eustelle

30/5 Ecurat

6/6 Thenac

13/6 Pessines

20/6 St Georges des Cx

27/6 Ste Eustelle

Eglise Saint Vivien :

chapelet à 16h – messe à 8h30 et 16h30 mardi, mercredi, jeudi et vendredi – chaque jeudi, Adoration de 15h à 16h

Confessions cathédrale Saint Pierre : samedi de 11h à 12h

Eglise St Pallais : mercredi : 9h Laudes suivies de la messe à 9h30. Jeudi : 18h (couvre-feu 16h30) messe puis Adoration

Chaniers : mardis: 18h (couvre-feu16h30) messe et adoration.

Equipe du Rosaire de Saintes : « prier avec Marie, méditation de l'Évangile » (dates sujettes à modification)

2^{ème} mardi à 15h, Petites Sœurs des Pauvres : 05 46 74 16 30

2^{ème} mardi à 15h, Equipe Saint Pierre : 06 63 95 79 12

2^{ème} mardi à 15h, Equipe Saint Vivien : 06 20 91 73 55

Le 1^{er} week-end de chaque mois

Collecte de dons en nature pour le Café Causette du Secours Catholique, dans les paroisses rurales et la cathédrale aux messes du samedi soir et dimanche

Presbytère St Vivien : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h30 à 12h00

tél : 05 46 93 09 92 - mail : paroisse.saintesrg@cegetel.net - site internet : www.catholiques17.fr/saintes

COVID-19 : Respecter les différentes règles : port du masque, distance sanitaire (places marquées), nettoyage des mains avec de la solution hydro alcoolique à disposition à l'entrée.

Le mot des Conseillers municipaux de la majorité

Chères Saint-Georgeaises, Chers Saint-Georgeais,

Vous avez pu remarquer que la vie de la commune n'a pas cessé de fonctionner, malgré la crise sanitaire. C'est pourquoi, pour plus de concret et surtout de véracité, nous vous renvoyons à l'article à la une de ce bulletin qui met en relief le fait que votre nouvelle équipe municipale ne manque pas de s'investir.

Nous nous employons au maximum pour répondre à vos besoins, nous mettons toute notre énergie et tout notre temps à votre service.

Par ailleurs, tout est fait pour que les prochains conseils aient lieu en direct sur la chaîne YouTube communale. Vous pourrez ainsi assister à ces réunions et vous pourrez vous apercevoir de la réalité du fonctionnement de cette instance.

Toute notre équipe est à votre écoute. N'hésitez pas à venir à notre rencontre ou à prendre rendez-vous. Nous restons à votre disposition.

Les élus de la majorité

unsoufflenouveau@hotmail.com

Le mot des Conseillers municipaux de l'opposition

A la date à laquelle nous écrivons - le bureau municipal nous demande de rendre notre copie le 28 février pour un bulletin à paraître fin mars / début avril – il est délicat de s'exprimer sur l'actualité : nous ignorons comment sera la situation sanitaire début avril, le budget 2021 sera voté ou sur le point d'être voté, et nous en ignorons les grandes orientations.

Le budget est le sujet important de début d'année pour une commune et nous ne pouvons attendre le bulletin municipal distribué fin juin pour en parler (la commission finances est fixée au 23 mars).

Lors du vote du 1er budget, les investissements prévus par la précédente équipe ont naturellement été repris, mais il semble qu'ils seront à nouveau inscrits au budget 2021, car non réalisés à ce jour, comme la mise en conformité des sanitaires de la salle polyvalente ou le parking de maison de santé. De même, des projets prévus par la nouvelle municipalité n'ont pas été réalisés et seront certainement à nouveau inscrits au budget : équipement espace Multipoles, réfection du sol de salle polyvalente, réfection des courts de tennis. Nous espérons une concrétisation rapide des investissements prévus et promis, d'autant plus que la fin d'importantes annuités d'emprunts donne de nouvelles marges de manœuvres non négligeables.

Au moment où vous lirez ces lignes, la maison médicale sera ouverte. Nous souhaitons saluer l'énergie du docteur Lucas Céleste pour avoir porté ce beau projet, impulsé avec l'ancienne municipalité depuis mars 2019 et qui s'est concrétisé avec une zone réservée dans le PLU et la cession du terrain votée lors de la séance du conseil municipal du 22 octobre 2019.

Par ailleurs, jusqu'à cette fin du mois de février, il y a eu peu de sujet qui donne lieu à débat lors des conseils municipaux. C'est dommage. Nous regrettons le manque d'échange et avons le sentiment que le conseil se borne à être une chambre d'enregistrement, les rares questions posées sont celles de vos élus d'opposition. D'autre part, à ce jour, nous n'avons pas de visibilité sur quelques sujets structurants pour notre belle commune : la construction de logements sociaux prévus dans les zones réservées du Plan Local d'Urbanisme ou la piste cyclable.

Vous pouvez compter sur nous pour être l'aiguillon nécessaire à la concrétisation des projets et veiller à la bonne gestion de la commune.

Vos élus d'opposition

Olivier LAURENCEAU, Brigitte SEGUIN, Patrick PERONNEAUD, Nathalie BONDUEL, Stéphane TROUVÉ – pour nous joindre : ensemble.pour.sgdc@gmail.com

DATES A RETENIR

MARCHÉS

Vendredi 2 avril

Parking de la Salle polyvalente

15 h 00 — 17 h 45

Marché en musique

Vendredi 16 avril

Marché

15 h 00—17 h 45

MARCHÉS

Vendredi 7 mai

Marché en musique

Vendredi 21 mai

Marché

MARCHÉS

Vendredi 4 juin

Marché en musique

Vendredi 18 juin

Marché

Samedi 8 mai

Victoire 1945

Commémoration

9 H 30

Monument aux morts

Espace multipôles

Exposition des travaux

des enfants des classes
de CM1-CM2

N.B. Ces horaires tiennent compte du couvre-feu. Si celui-ci venait à être assoupli, les horaires habituels reprendraient : 16 h 00 — 19 h 00

ETAT CIVIL

Il est arrivé...

Le 02/02/2021

Hugo POIRAUDEAU,

71 A lotissement les Barbotines 3

27 naissances en 2020, 19 de plus qu'en 2019 : il fait bon vivre à Saint-Georges-des-Coteaux !

Félicitations aux heureux parents.



Ils nous ont quittés...

Le 13/12/2020

Olga RICHAUDEAU, 96 ans,
16 chemin des Gallais

Le 20/12/2020

Jacques ROSIER, 95 ans,
18 A rue des Amaryllis

Le 29/12/2020

Colette VIALETES, 87 ans,
8 rue de la Cordonnerie

Le 30/12/2020

Claude VALLAT, 62 ans,
56 lotissement les Barbotines 3

Le 03/01/2021

Nicole ROCHELEUX, 73 ans,
18 Grand'Rue

Le 12/01/2021

Marie L'HUILLIER, 72 ans,
6 impasse des Gallais

HORAIRES

LA MEDIATHEQUE

Mercredi

De 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30*

Jeudi

De 10 h à 12 h

Vendredi

De 15 h 30 à 18 h 30*

Samedi

De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

1 Chemin du Logis

05 46 90 41 40

biblio.sgdc@orange.fr

***17 h 30 pendant le couvre-feu**

LA MAIRIE

Lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi de 8h30 à 12h

Mercredi - Jeudi - Vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Téléphone : 05 46 92 91 04

E-mail : accueil.mairie@sgdc17.fr

Site internet : ww.saingeorgesdescoteaux.fr

Pendant le couvre-feu la mairie ferme à 17 h 30

LA POSTE

Horaires

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mercredi

De 9 h à 12 h

19 Grand' Rue

